



Pétition nationale

Défendons la parité !

Les femmes représentent la moitié de l'humanité. Ce qui les concerne intéresse la société tout entière. Pourtant, elles subissent encore aujourd'hui de fortes discriminations. En politique, dans la sphère économique, elles sont toujours sous représentées. C'est pourquoi les actions en faveur de la parité, entreprises par la gauche, doivent se poursuivre et s'intensifier.

La droite tourne le dos à la parité. Avec la contre-réforme des collectivités territoriales, la régression est alarmante. Les projections réalisées sont unanimes : en 2014, les « conseillères territoriales » occuperaient moins de 20 % des sièges, alors que les régions comptent aujourd'hui 47,98 % de conseillères régionales.

Depuis 1999 la parité est inscrite dans la Constitution française : « La loi garantit l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». **Depuis le 6 juin 2000, la loi oblige les partis politiques à présenter des listes strictement paritaires pour les élections municipales, régionales ainsi que, dans certains cas, aux sénatoriales.** Cette loi oblige aussi à présenter 50% de femmes aux élections législatives sous peine de réduction de leur financement public.

En dépit des grands progrès accomplis depuis 50 ans, essentiellement grâce aux associations féministes, aux élus et aux gouvernements de gauche, les Françaises sont encore quotidiennement confrontées à des difficultés propres à leur genre. Les femmes sont les premières victimes du chômage, des emplois précaires, des salaires sous-évalués et de la pauvreté. Les plus hauts postes à responsabilité, autant au sein des entreprises que des institutions ou des entreprises publiques, ne sont que très difficilement accessibles aux femmes.

Le 10^e anniversaire, cette année, des lois sur la parité nous commande d'agir.

Nous demandons :

- que la création des conseillers territoriaux soit supprimée du projet du gouvernement de réforme des collectivités territoriales
- que soit imposé l'égal accès des femmes et des hommes dans les institutions publiques (Conseil constitutionnel, Conseil supérieur de la magistrature, Conseil économique, social et environnemental, Conseil supérieur de l'audiovisuel...)
- qu'une loi contraignante institue la parité - et non un quota - dans les conseils d'administration des établissements publics, des entreprises publiques, ainsi que dans les entreprises privées.
- que des sanctions efficaces soient imposées aux partis politiques pour que la parité soit réalisée lors des élections au scrutin uninominal.

Nous demandons au gouvernement de prendre des initiatives fortes pour assurer l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes.

Liste des premier-e-s signataires :

Martine Aubry, Première secrétaire du Parti socialiste ; **Cécile Duflot**, Secrétaire nationale des Verts ; **Jean-Pierre Chevènement**, Président du Mouvement Républicain et Citoyen ; **Jean-Michel Baylet**, Président du Parti Radical de Gauche.

Elisabeth Guigou, Secrétaire nationale du Parti socialiste à la réforme de l'État et aux collectivités territoriales ; **Laurent Fabius**, Coordinateur national du Parti socialiste contre la régression territoriale ; **Noël Mamère**, Député Vert de la Gironde ; **Dominique Voynet**, Sénatrice-maire Verte de Montreuil ; **Jean-Luc Laurent**, Maire MRC du Kremlin-Bicêtre, Vice-président de la région Île-de-France ; **Christiane Taubira**, Députée PRG de la Guyane ; **Françoise Laborde**, Sénatrice PRG de la Haute-Garonne.

Autres premiers signataires :

Michèle André ; Jean-Marc Ayrault ; Jean-Pierre Bel ; Danielle Bousquet ; Bertrand Delanoë ; Harlem Désir ; Michel Destot ; André Laignel ; Marylise Lebranchu ; Claudy Lebreton ; Gaëlle Lenfant ; Laurence Rossignol ; Alain Rousset ; Michèle Sabban ; Catherine Trautman.

Rejoignez-nous!
SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE SUR :
DEFENDONSNOTERRITOIRES.FR

